

## BARÈME

### COMMISSIONS VENTE

#### Terrains, Appartements, Maisons, Immeubles et Propriétés (Barème TTC)

<b>Jusqu'à 50 000 €</b>	<b>10 % avec un minimum de perception de 3 500 € TTC</b>
<b>De 50 001 € à 350 000 €</b>	<b>5 000 € + 6 % TTC</b>
<b>De 350 001 € à 600 000 €</b>	<b>5 000 € + 5 % TTC</b>
<b>A compter de 600 001 €</b>	<b>5 000 € + 4 % TTC</b>

Pour tout mandat exclusif, une réduction de 20 % sera opérée sur le forfait de rémunération.

#### Murs commerciaux, Fonds de commerce, Pas de porte, droit au bail, bureaux (Barème HT\*)

<b>Jusqu'à 50 000 €</b>	<b>10 % avec un minimum de perception de 5 000 € HT</b>
<b>De 50 001 € à 350 000 €</b>	<b>5 000 € + 7 % HT</b>
<b>De 350 001 € à 600 000 €</b>	<b>5 000 € + 6 % HT</b>

*\* La TVA au taux en vigueur s'appliquera en sus du montant forfaitaire*

### EVALUATIONS IMMOBILIERES

Les estimations de biens immobiliers seront facturées forfaitairement au tarif de **180 € TTC** (déplacement compris dans la limite de 20 Km autour de l'agence) avec remboursement dans les 3 mois pour tout mandat exclusif contracté par l'agence IMMO46, aux conditions de l'estimation.

### COMMISSIONS & HONORAIRES LOCATION - GESTION

#### Maisons, immeubles, appartements, lots de copropriété... (Barème TTC)

**13% TTC + 200€ à la charge par moitié entre le Bailleur et le locataire du loyer annuel.**

**8.4% TTC d'honoraires de gestion à la seule charge du Bailleur sur toutes sommes encaissées.**

*Etant précisé que ce barème respectera la loi ALUR dans le cadre des plafonnements des honoraires d'Agence.*

#### Murs commerciaux, fonds de commerce, pas de porte, droit au bail, bureaux....(Barème HT\*)

**15% HT du loyer annuel à la charge par moitié entre le Bailleur et le locataire, frais de rédaction du bail et enregistrement non compris.**

*\* La TVA au taux en vigueur s'appliquera en sus du montant forfaitaire*